

Décision n° D2021_017

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'arrêté n° 2021-271 en date du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Olivier Veber, Directeur général des services,

Vu le budget départemental,

décide

– de contracter auprès de l'Agence France Locale à laquelle il a adhéré en 2017, un prêt de 20 000 000 euros afin de financer les dépenses d'investissement du Département.

Les principales caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

Date de versement des fonds	20 août 2021
Date d'échéance	20 septembre 2041
Durée	20 ans
Mode d'amortissement	Linéaire trimestriel
Taux fixe	0,60%
Base de calcul des intérêts	Exact /360
Périodicité des intérêts	Trimestrielle
Score Gissler	1A
TEG	0,6084%



– de signer les documents correspondants et d'effectuer l'ensemble des opérations qui y sont prévues.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 30/07/2021

Reçu en préfecture le 30/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210730-D2021_017-AR